

AFFAIRE N° 2. - COMPTES ADMINISTRATIF des CANTINES SCOLAIRES.

M. HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif des Cantines Scolaires pour l'exercice 1970.

Ce compte s'éleve :

EN RECETTES A :

- Subvention de l'Education Nationale à percevoir	4 510 167	
- Recettes ordinaires	214 831 324	
- Excédent de 1969	10 175 164	
	<u>229 516 655</u>	229 516 655

EN DEFENSES A :

- Dépenses ordinaires	213 733 087	
- Dépenses engagées non payées	14 126 285	
	<u>227 859 370</u>	<u>227 859 370</u>

Il présente un excédent de recettes de 1 657 285

Cet excédent sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1971.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Vous avez devant vous le compte administratif des cantines scolaires. Cela représente une très grosse affaire. Je n'ai pas besoin de vous dire que nous avons plus de 22 000 rationnaires, ce qui est énorme. Quelqu'un a-t-il une question à poser ?

M. RIVIERE. - Nous voyons, à la lecture de ce rapport financier, que nous avons 130 900 000 du FASO. Ce chiffre représente un ordre de 34 ou 35 Frs le repas. Il y a eu une augmentation de toutes les denrées alimentaires d'une part, et d'autre part, nous supportons dans ce budget une dépense, qui malheureusement lui incombe, à savoir la rémunération du personnel des cantines scolaires, qui est de l'ordre de 77 000 000. Si nous sortons ces 77 000 000, nous avons donc des difficultés pour fermer notre budget. Je me permets, Monsieur le Maire, de vous demander, dans la mesure du possible, d'intervenir auprès du FASO afin qu'un effort soit fait, en tenant compte du nombre crois-

... sont d'élèves. La subvention octroyée ne correspond plus au coût de la vie. Il faut que nous trouvions une solution pour alléger les 77 000 000 du personnel.

LE MAIRE. - Je suis déjà intervenu auprès du FASO dans ce sens. Le Comité du FASO supporte beaucoup de dépenses, en particulier celles de la main d'œuvre. Nous avons obtenu, difficilement, une augmentation de 10 % du salaire des cuisinières payées par le FASO. Mais, en augmentant ce personnel, nous avons dû augmenter tout le personnel qui dépend de nous. Il est à noter que depuis 1970 nous avons effectivement tourné à 22 000 repas, alors qu'en nous donnait le financement pour 17 500 repas. Néanmoins, nous allons recommencer cette action auprès de la Préfecture et essayer d'obtenir une augmentation dans le sens que vous avez souhaité.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, à cette occasion, je voudrais féliciter le personnel des cantines scolaires qui se dévoue d'une façon particulièrement efficace.

(Applaudissements)

Approuvé
Saint-Jeuri le 29 Juin 1971
P. le Maire et par délégation
Le Secrétaire Général

Signé : H. Kessler
Son copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Périscolaires
Après : D. Grima